

## "Hallstein doit partir" dans Neues Deutschland (20 janvier 1966)

**Légende:** Le 20 janvier 1966, le journal est-allemand Neues Deutschland analyse les propositions avancées par la France les 17 et 18 janvier à Luxembourg lors de la première session extraordinaire du Conseil pour mettre un terme à la crise de la chaise vide.

**Source:** Neues Deutschland. 20.01.1966. Berlin-Ost. "Hallstein soll gehen", p. 3.

Neues Deutschland. 20.01.1966. Berlin-Ost. "Hallstein soll gehen", p. 3.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/hallstein\\_doit\\_partir\\_dans\\_neues\\_deutschland\\_20\\_janvier\\_1966-fr-3fcfbda2-4ec9-4755-b4ef-3321c25a9793.html](http://www.cvce.eu/obj/hallstein_doit_partir_dans_neues_deutschland_20_janvier_1966-fr-3fcfbda2-4ec9-4755-b4ef-3321c25a9793.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016



## Hallstein doit partir

G. H. «Ultimatum parisien», «CEE en crise», tels sont les mots qu'utilise la presse qui s'inspire de Bonn pour évoquer le nouvel état des durs conflits au sein de la «Communauté économique européenne» (CEE).

La question principale n'est toutefois pas abordée dans ces articles. En réalité, le fait est que le gouvernement français souhaite confronter les risques résultant du mécanisme de la CEE pour la souveraineté de la France. À l'aide de ce mécanisme, l'État de Bonn essaie d'instituer sa propre suprématie sur l'Europe de l'Ouest, camouflée sous le nom d'«unité européenne». Et Paris en est bien consciente.

Lors de la consultation extraordinaire de la CEE, qui s'est finalement mise en place à Luxembourg après de multiples tergiversations, le ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, a demandé que le droit de veto d'un État membre soit maintenu au Conseil des ministres de la CEE, que les compétences de la Commission de la CEE siégeant à Bruxelles soient fortement réduites et que les trois «exécutifs européens», à savoir la Commission, Euratom et la haute autorité de la Communauté du charbon et de l'acier, soient réunis au sein d'une seule commission dirigée par une présidence tournante.

La réalisation de ce troisième point signifierait que le professeur Hallstein, qui est le représentant du monopole ouest-allemand, abandonne son influente position actuelle. Dans un mémorandum français présenté lors des débats de Luxembourg, l'actuelle Commission de la CEE et son président, M. Hallstein, sont vivement critiqués pour transgression de leurs pouvoirs.

L'exigence française au sujet de la conservation du droit de veto à la Commission de la CEE contribuerait également à préserver la souveraineté française. À Bonn, on a attendu le premier janvier de cette année avec grande impatience, car les traités de la CEE prévoyaient qu'à cette date, l'unanimité qui était de règle jusqu'alors au Conseil des ministres de la CEE serait abandonnée au profit des décisions prises à la majorité. Grâce aux majorités changeantes, le gouvernement de Bonn souhaitait s'immiscer dans les affaires internes de leurs partenaires, par exemple sur les questions de fiscalité et de transport ainsi que sur les questions de réglementation de la concurrence, afin de faciliter l'établissement des grands groupes industriels ouest-allemands dans les pays partenaires. Le gouvernement français a également décelé ce danger.

Les semaines à venir verront d'autres conflits au sein de la CEE, cette fois au sujet des exigences de la France, concrètement formulées. Mais il apparaît d'ores et déjà clairement que les tentatives de l'État de Bonn d'utiliser les échanges économiques et les accords douaniers correspondants à des fins de suprématie impérialiste se heurtent à une opposition croissante également au sein de la CEE.